

**CONTRAT DE CESSION DE DROITS (CONTENU WEB)**  
(ex: texte, photographie, illustration, séquence audio, séquence vidéo, etc.)

**VERSION ÉTENDUE**

**ENTRE:** .....

.....

.....

**01** (ci-après appelé(e) "le collaborateur")

**ET:** .....

.....

.....

(ci-après appelé(e) "le développeur")

(le collaborateur et le développeur ci-après collectivement appelés "les parties")

---

**PRÉAMBULE**

CONSIDÉRANT QUE le développeur est responsable de la conception et du développement du site Web "....." (ci-après appelé "le site Web"), lequel nécessite la fourniture d'un contenu original, tels texte, photographie, illustration, séquence audio, séquence vidéo, enregistrement musical, etc.;

CONSIDÉRANT QUE le collaborateur a conçu un contenu spécifique, que le développeur désire intégrer dans le site Web;

CONSIDÉRANT QUE le développeur désire acquérir tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle du collaborateur dans ledit contenu;

CONSIDÉRANT QUE le collaborateur consent à céder au développeur tous ses droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle dans ledit contenu, suivant les termes et conditions ci-après mentionnés;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent confirmer leur entente par écrit;

CONSIDÉRANT QUE les parties ont la capacité et la qualité d'exercer tous les droits requis pour la conclusion et l'exécution de l'entente constatée dans le présent contrat;

**EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE, LES PARTIES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

**1.00 PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante du présent contrat.

**2.00 OBJET**

--	--

collaborateur    développeur  
3084

## **02**

### **2.01 Cession des droits de propriété intellectuelle**

À condition que le développeur respecte toutes et chacune des dispositions du présent contrat, le collaborateur cède au développeur tous ses droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle dans:

- a) le contenu et la documentation y afférente (ci-après collectivement appelés "le contenu Web") plus amplement décrits dans les spécifications qui figurent en annexe "..." du présent contrat (ci-après appelées "les spécifications");
- b) les inventions brevetables, découvertes, idées, améliorations, savoir-faire, secrets de commerce, informations confidentielles et autres éléments de propriété intellectuelle contenus dans ou relatifs au contenu Web; et
- c) les licences consenties par des tiers développeurs en relation avec l'inclusion de tout composant dans le contenu Web, licences énumérées dans les spécifications.

### **2.02 Renonciation aux droits moraux**

Le collaborateur renonce expressément à tous ses droits moraux et autres droits similaires dans le contenu Web ou relatifs à celui-ci.

### **2.03 Éléments concernés**

Pour les fins du présent contrat, le contenu Web comprend de façon non limitative les éléments suivants:

- a) le code-source et le code-objet du contenu Web;
- b) toute copie du contenu Web, effectuée ou non par le collaborateur;
- c) toute version corrigée ou mise à jour du contenu Web;
- d) toute version nouvelle, augmentée ou améliorée du contenu Web;
- e) toute correction d'erreurs, correction de bogues, correction de programmes ou mise à jour relative au contenu Web; et
- f) toute documentation relative au contenu Web, notamment:
  - toute documentation technique relative à la conception et au développement du contenu Web;
  - toute documentation relative à l'exploitation du contenu Web;
  - toute documentation relative à l'utilisation du contenu Web;
  - toute documentation relative à l'aide fournie à l'utilisateur;
  - toute documentation intégrée dans le contenu Web ou accessible via le réseau Internet;
  - toute autre documentation pertinente,peu importe la forme, le support et l'emplacement de toute telle documentation.

### **2.04 Nature des droits cédés**

Les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle cédés par le collaborateur au développeur en vertu du présent contrat dans le contenu Web comprennent de façon non limitative les droits suivants:

- a) le droit d'utiliser;
- b) le droit de modifier, y compris le droit d'améliorer, de traduire et de réécrire dans un autre langage ou d'une autre façon;
- c) le droit d'adapter;
- d) le droit d'intégrer et d'incorporer dans toute œuvre actuelle ou future;
- e) le droit d'exploiter;
- f) le droit d'octroyer des licences et sous-licences;

--	--

collaborateur    développeur  
3084